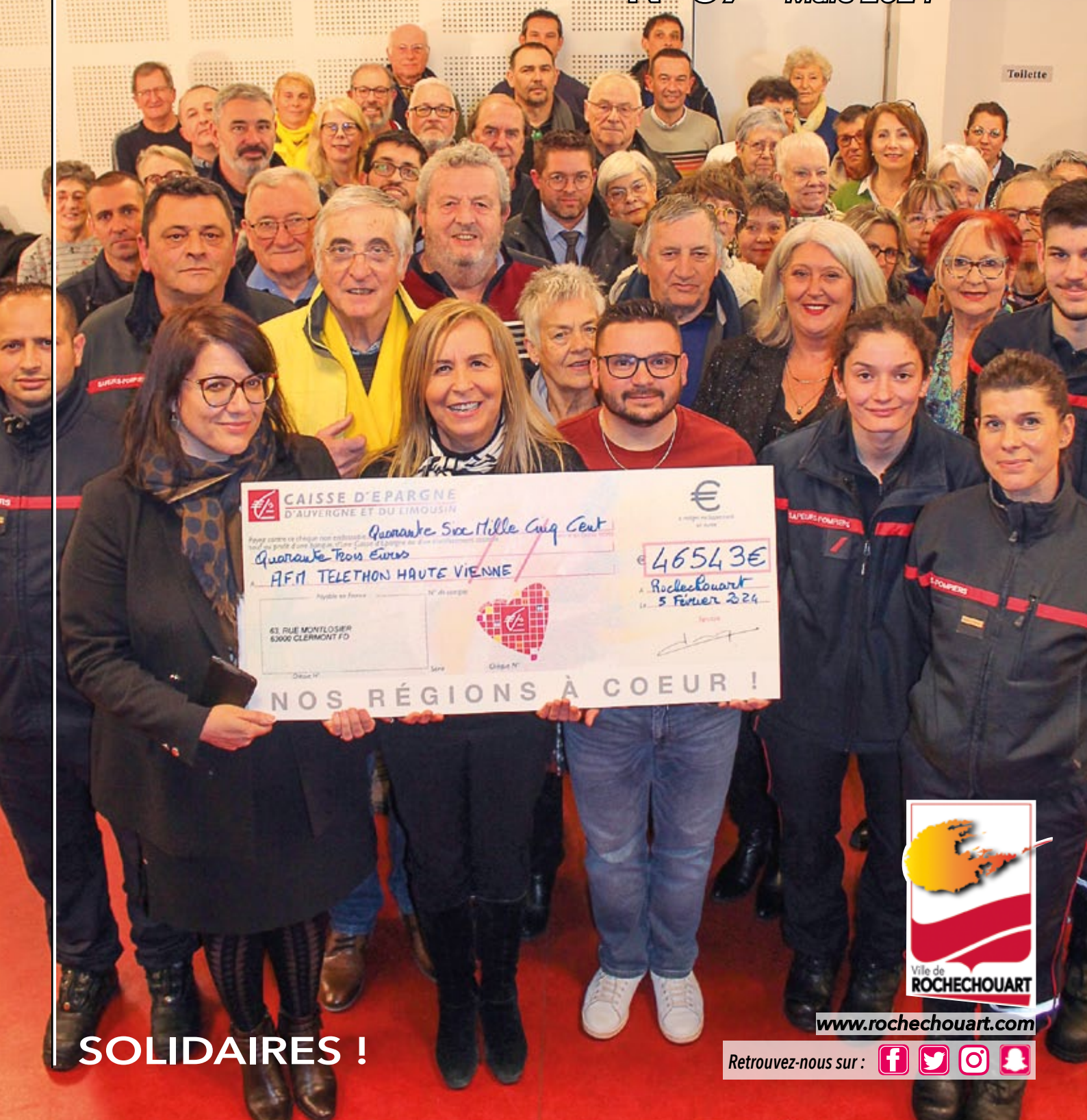


ROCHECHOUART

ma

CITÉ

N° 57 - Mars 2024



CAISSE D'ÉPARGNE
D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN

Payable à l'ordre de : Quarante Six Mille Cinq Cent
Quarante Trois Euros
AFM TELETHON HAUTE Vienne

Payable en France N° de virement

43, RUE MONTLOISIER
63000 CLERMONT FD

€ 46543€
Rochechouart
5 Février 2024

NOS RÉGIONS À COEUR !



SOLIDAIRES !

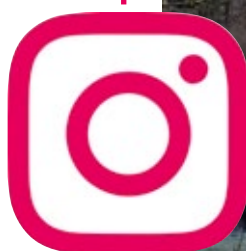
www.rochechouart.com

Retrouvez-nous sur :



Photo de couverture : Année record pour le Téléthon, avec près de 47 000 € récoltés rien qu'à Rochechouart, grâce aux associations, commerçants et sapeurs-pompiers de la ville... Ce qui fait de notre commune un des champions de sa strate de population ! Grand merci à tous !

TOUS CONNECTÉS



N'hésitez pas à nous poser vos questions, via le formulaire de contact sur le site de la Ville : www.rochechouart.com / Do not hesitate to ask your questions, via the contact form on the town's website: www.rochechouart.com

NUMÉROS UTILES



Mairie :

standard : 05 55 43 00 80 / Location de salles 05 55 43 00 99 / CCAS : 05 55 43 00 90



Petite enfance :

Multi-accueil « Le Toboggan » : 05 55 03 60 20 / Relais Assistantes Maternelles « Chat Perché »- Espace Familles « La Marelle » : 05 55 03 61 80



Animation jeunesse : animation : 05 55 43 00 89 / 07 75 20 81 72 ; Roc'Ados : 06 21 18 53 99



Scolarité :

Service scolaire Mairie : 05 55 43 00 92 / Ecole Maternelle J. Prévert : 05 55 03 64 10 / Ecole Élémentaire H. Reeves : 05 55 03 67 46 / Collège S. Veil : 05 55 03 61 22



Médiathèque - Espace Public Numérique :

05 55 03 77 01 / 05 55 03 77 30



Logement :

ADIL87 (service public d'information sur le logement) : www.adil.org / CAUE 87 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : 05 55 32 32 40 - caue87.fr / SOLIHA (conseils et solutions pour l'habitat) : 05 55 10 18 78



Aide à la personne :

UNA Ouest87 : 05 55 02 46 01 - unasaintjunien.fr / Limousin Aide à Domicile : 05 55 03 59 63 - www.limousinaideadomicile.com



Permanence :

ADIL 87 : le 3ème jeudi de chaque mois, de 14h à 16h30 en Mairie



SOMMAIRE *ma* CITÉ

A LA UNE p. 2 - 7
Permis de louer

RENCONTRE p. 8 - 9
Anne-Sophie Marcon,
Sous-Préfète

DYNAMIQUE p. 10 à 12
Rochechouart en actions

ACCUEILLANTE p. 13

Magazine municipal de la Mairie de
Rochechouart - www.rochechouart.com
Directrice de publication : Anne Marie
Almoster Rodrigues
Correspondance et Rédaction : Mairie
Création - Conception : Can un ti
Crédits Photos : Mairie / Correspondants
Impression : Rivet Presse Edition



Cher (e) Rochechouartais (e),

Comme nous l'avions évoqué dans notre dernière Lettre Municipale de Mars, le Permis de Louer sera opérationnel le 2 Avril prochain. C'est un nouvel outil qui sera proposé aux propriétaires bailleurs et aux locataires de notre commune et je suis profondément convaincue de sa pertinence. Le dossier de ce magazine vous détaille l'ensemble de ce dispositif qui se veut très simple dans sa mise en œuvre.

Comme vous avez pu le constater également, les travaux des ruelles anciennes ont démarré en ce début d'année avec la reprise de la rue du Faubourg du Puy du Moulin. Les travaux se poursuivent maintenant sur les ruelles du centre historique et on se rend compte déjà du beau résultat qualitatif que nous attendons tous.

Nous nous projetons maintenant sur la réhabilitation de l'église qui sera un des projets importants en 2024. Ce bâtiment inscrit à l'inventaire du patrimoine des monuments historiques nous a demandé de nombreuses études complémentaires. Celles-ci étant désormais terminées, nous allons pouvoir lancer les travaux de ce bâtiment emblématique pour lequel la Fondation du Patrimoine nous apportera son précieux soutien.

Dans cette même logique, je voudrais saluer l'excellent travail de nos agents communaux qui ont quasiment terminé l'extension du cimetière et qui ont rénové la Maison du Temps Libre pendant l'hiver ; deux très belles réalisations qui participent grandement à l'amélioration de notre cadre vie. C'est précisément ce sur quoi je voulais insister.

Nous traversons en effet une période compliquée à pleins d'égards avec en particulier des modes de communication comme les réseaux sociaux ou les chaînes d'information continue qui nous inondent d'approximations et souvent de contre-vérités en préférant faire la part belle au « buzz » ou à la polémique stérile. Heureusement, à Rochechouart, nous savons garder ces belles valeurs d'humilité, de transparence et de solidarité. Elles constituent les fondations solides de notre bien vivre ensemble et notre fil conducteur commun pour l'avenir. Je suis de ce point de vue fière et heureuse de voir tous les acteurs locaux s'unir et travailler ensemble pour l'intérêt général de notre belle commune. Le Téléthon et cette nouvelle année record illustrent parfaitement notre force collective. Seul, on avance plus vite. Ensemble on avance plus loin.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

A LOUER

ROCHECHOUART

BIENNAC

BABAUDUS

La Chabaudie

Viviénas

Les Brosses

Le Recoudert

Les Petits Ajaux

L'Autre

PERMIS DE LOUER

CONTRE LES LOGEMENTS INDIGNES, DANS L'INTÉRÊT DE TOUS !



3



La commune de Rochechouart met en place à partir du 2 avril, un nouveau dispositif dédié à l'habitat et destiné à protéger locataires et propriétaires : le permis de louer. Cette démarche somme toute peu contraignante permettra de lutter contre les logements indignes, mais aussi et surtout de protéger aussi bien les locataires que les propriétaires-bailleurs.

Vous avez déjà, sans doute, reçu dans votre boîte à lettres, notre lettre spéciale consacrée à ce sujet ; peut-être même avez-vous participé à la réunion publique d'information du 5 mars dernier. L'objet du présent dossier est de vous apporter les précisions qui vous manqueraient. Et si vous n'avez pas encore reçu d'information, de vous présenter ce dispositif lié à nos logements.

Alors pour commencer, qu'est-ce qu'un permis de louer ? Ce dispositif fait partie des modalités prévues par la loi « **ALUR** » (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de mars 2014, qui vise à « faciliter la régulation des marchés immobiliers et encadrer les pratiques abusives, favoriser l'accès au logement des ménages et développer l'innovation et la transparence ».



Exemples d'insalubrité

4

ma CITÉ — A LA UNE

ROCHECHOUART

A ce jour, plusieurs centaines de communes de toutes tailles, de la collectivité rurale à des grandes villes comme Bordeaux ou Lyon, ont instauré ce dispositif. Près de nous, on peut notamment citer par exemple Cognac, Châteauroux, ou encore Bellac. Autant de communes où les choses se déroulent très bien.

LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT

Le permis de louer a donc pour objet de lutter contre le mal-logement, à l'échelon des communes (potentiellement en relation avec les intercommunalités, comme c'est ici le cas), et à cet effet d'appliquer des mesures de vérification des biens avant la mise en location. Dit autrement, il s'agit d'une simple autorisation préalable qui permet de s'assurer de la bonne conformité du logement qui sera loué.

« Fort heureusement, il n'existe que très peu de logements indignes sur le territoire de la commune et nous pouvons nous en réjouir », précise Anne Marie Almoester Rodrigues, Maire de Rochechouart. « Cependant, force est de constater que malheureusement il en existe parfois avec des « marchands de sommeil », et c'est un point contre lequel nous devons absolument lutter, dans l'intérêt de tous. »

Concrètement, tout bailleur dont le logement se trouve dans un secteur incluant les agglomérations de Rochechouart, Biennac et Babaudus, ainsi que de 6 lieux-dits de la commune (voir illustration page 2), est tenu

de demander une autorisation de mise en location. Entrons un peu plus dans le détail et dans les différentes modalités pratiques.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le dispositif s'adresse donc à tous les propriétaires-bailleurs (ou leurs mandataires : agences, etc.) des secteurs indiqués et qui préparent la mise sur le marché locatif d'un logement, ou sa remise en location avec un nouveau locataire.

Vous pouvez si vous le souhaitez vérifier si votre bien entre dans le périmètre du permis de louer en allant sur le moteur de recherche que vous trouverez sur le site internet de la ville.

Sont concernées les locations, vides ou meublées, à usage de résidence principale, louées au moins 8 mois dans l'année.

En revanche, le permis de louer ne s'applique pas aux meublés de tourisme, ni aux baux commerciaux. Ne sont pas non plus concernés les logements sociaux, ni ceux faisant l'objet d'une convention ANAH avec l'Etat. En effet, dans ces deux derniers cas, les logements répondent nécessairement à des critères spécifiques, comparables (voire plus contraignants) à ceux du permis de louer.

COMMENT PROCÉDER ?

Le propriétaire bailleur doit obtenir l'autorisation préalable de mise en location avant la signature du bail, autorisation qui doit

JOËLLE SALLÉ

« protéger les locataires et les propriétaires »



Chargée de Mission « Petites Villes de Demain et contractualisation » à la communauté de communes Porte Océane du Limousin, Joëlle Sallé est au cœur du dispositif « permis de louer », dont la mise en place a commencé

depuis le début de l'année pour la ville de Saint-Junien.

« La Communauté de Commune assure la coordination du dispositif. Le Permis de Louer est un programme qui s'inscrit dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dont les villes de Rochechouart et Saint-Junien sont lauréates », précise la technicienne.

Les ORT ont pour objet de revitaliser notamment les centres-villes, à travers le soutien à la valorisation des espaces publics, des commerces et de l'habitat.

« En ce sens, souligne la chargée de mission, la revitalisation en matière d'habitat passe par la protection pour les locataires, bien sûr, mais aussi pour les propriétaires. Le permis de louer constitue un outil concret et efficace de lutte contre l'habitat indigne

et les « marchands de sommeil », qui représentent environ 1 % du parc locatif.

« BÉNÉFIQUE POUR LES LOCATAIRES... ET LES PROPRIÉTAIRES ».

Il agit bien entendu au bénéfice des locataires, poursuit Mme Sallé, mais il représente aussi un élément de valorisation appréciable pour les propriétaires respectueux des règles. Qui, je tiens à le rappeler, constituent l'immense majorité des bailleurs.

Et ce qu'il convient de rappeler, insiste-t-elle, c'est qu'à côté de l'aspect réglementaire, les services en charge du permis de louer ont aussi un rôle important d'accompagnement, notamment pour orienter vers des organismes de contrôle et de conseil, tels que Nov'Habitat ou l'ADIL, entre autres.

Après sa phase de mise en place, un nécessaire temps d'adaptation et, nous en sommes convaincus son appropriation par une immense majorité d'acteurs du secteur, le dispositif est naturellement appelé à s'inscrire dans la durée, à devenir une habitude, une pratique courante, notamment pour les propriétaires bailleurs. D'ailleurs, parmi les communes, de plus en plus nombreuses qui se sont lancées dans ce type d'opération, aucune n'est revenue en arrière », conclut Joëlle Sallé dans un sourire.

5

être jointe au bail.

Soyez donc vigilants et anticipez au maximum les choses puisque des diagnostics obligatoires seront à réaliser en amont de votre dossier et quand celui-ci sera complet, le délai d'instruction sera au maximum d'un mois.

Découvrez justement les pièces à produire dans le focus page 6.

L'autorisation délivrée sera alors valable jusqu'à la prochaine remise en location (avec un nouveau locataire). Par contre, elle deviendra caduque s'il n'y a pas de mise en location du logement dans un délai de 2 ans suivant sa

délivrance.

A noter : en cas de changement de propriétaire, une autorisation en cours de validité peut être transférée au nouveau propriétaire du logement, par une déclaration de transfert d'APML (Autorisation Préalable de Mise en Location).

Une fois la demande déposée, soit l'autorisation de mise en location sera directement accordée au terme de l'instruction par les services compétents de la Mairie, soit le logement devra faire l'objet de travaux de mise aux normes. Vous pouvez découvrir le processus complet en page 7.

DÉMARCHES SIMPLES, VALORISATION DES LOGEMENTS

Dans les faits, les démarches sont relativement simples. « Il faut bien être conscient que pour 99 % des propriétaires, cette démarche ne posera aucune difficulté », souligne Sandra Boulesteix, référente « permis de louer » à la Mairie de Rochechouart, avant de poursuivre : « Il suffira d'accomplir les démarches ci-dessus, et donc d'être en règle au niveau des différents diagnostics qui rappelons-le, sont obligatoires depuis longtemps avant toute mise en location ».

Soulignons également, en espérant que ce type de situations ne surviendra pas, qu'en cas de mise sur le marché locatif d'un bien sans le permis de louer (faute de demande ou malgré

une réponse négative), le propriétaire s'expose à des sanctions financières pouvant aller jusqu'à 15 000 € et d'un signalement auprès des instances partenaires (CAF, ARS, etc...)

Précisons que le permis de louer s'inscrit dans une véritable logique de valorisation des biens. Les locataires auront ainsi l'assurance de disposer d'un logement décent. Les propriétaires, de leur côté, bénéficieront d'une réelle garantie de conformité qui leur permettra de louer dans les meilleures conditions.

Au final, ce permis de louer constitue avant tout un label de qualité pour les locataires et les propriétaires bailleurs et cette relation « gagnant-gagnant » grandira assurément encore plus l'attractivité de notre commune.



Retrouvez toutes les informations utiles sur :

www.rochechouart.com

Votre mairie > Vie locale > Permis de louer

Pour toutes questions ou renseignements complémentaires :
Sandra Boulesteix 05 55 43 00 90 / permisdelouer@rochechouart.com

PRATIQUE

Comment préparer votre dossier ?

Le dossier de demande d'autorisation préalable de mise en location est composé de :

- Un formulaire CERFA n°15652*01 (disponible sur le site de la Mairie)
- Une attestation de propriété ou copie de la taxe foncière s'y référant
- L'attestation du propriétaire sur les surfaces cotées du logement
- Des photographies de chaque pièce
- Un dossier technique (composé des pièces nécessaires à la mise en location d'un bien) :

→ Diagnostic de performance énergétique (DPE)

→ Constat des risques d'exposition au plomb - CREP, pour les logements construits avant 1949

→ Diagnostic de risque d'exposition à l'amiante (DPA) pour les permis délivrés avant juillet 1997

→ Diagnostic de l'installation d'électricité et/ou gaz

→ L'Etat des servitudes, risques et informations sur les sols (ESRIS) :

<https://www.georisques.gouv.fr/>

→ Toute facture permettant de justifier de mesures correctives suite à de précédents diagnostics (hors DPE)

Remplir le CERFA n° 15652*01

Réaliser le dossier de diagnostic technique

Déposer le dossier complet au service *accueil* de la Mairie
(place du Château - 87600 Rochechouart)
ou courrier postal avec AR

La Mairie vous fournit un récépissé de dépôt

Dossier
complet

Transmission
de(s) pièce(s)
(Délais 1 mois maxi.)

Dossier
incomplet

Demande de pièce(s)
complémentaire(s)

7

DÉLAI : 1 MOIS MAXIMUM

Le dossier est analysé par les services de la Mairie qui établissent
un rapport (après une éventuelle visite du logement)

Le logement
est conforme

Le logement
nécessite des travaux
de mise aux normes

Le logement
ne répond
ni aux critères
de sécurité
ni de salubrité

Autorisation
de mise
en location

Autorisation
de mise en location
sous réserve

Travaux
réalisés

Travaux
non
réalisés

Refus de mise
en location

Le logement
peut être
loué

Analyse
des travaux
réalisés
(avec contrevisite
en cas de besoin)

Le logement
ne peut être loué



ANNE-SOPHIE MARCON :

« ICI, JE ME SENS COMME CHEZ MOI ! »

Quelques mois après son arrivée, notre nouvelle Sous-Préfète nous a accordé un entretien portant sur son ressenti concernant son nouveau poste et l'arrondissement. Mme Marcon nous a aussi fait part de son attachement au territoire.

Cela fait bientôt un an que vous êtes en poste. Pouvez-vous nous rappeler le parcours professionnel qui vous a amenée jusqu'à Rochechouart ?

Après mes études de droit, et un début de carrière au Ministère de la Justice, j'ai rapidement rejoint le Ministère de l'Intérieur, où je suis depuis maintenant presque 15 ans.

Là, j'ai fait tous les postes de cadre en Préfecture, dans tous les services, tant en Île de France qu'en province... Forte de cette expérience, j'ai passé le « tour extérieur » de sous-préfet, et Rochechouart est mon premier poste de sous-préfète.

L'ancienne Préfète, Mme Balussou, avec qui j'avais travaillé en Ile de France, m'a alors informée que ce poste était recréé et libre ; c'était un très beau challenge. C'est d'ailleurs une des spécialités de ma carrière : accompagner les réformes, les transformations, et conduire

le changement. Ce poste constituait donc une suite logique.

D'ailleurs, en dehors de ce que vous en avait dit Mme Balussou, est-ce que vous connaissiez notre ville ?

Je connaissais le château de Rochechouart et la famille de Rochechouart, parce que j'aime beaucoup l'Histoire de France, mais à part cela, je n'étais jamais venue en Haute-Vienne ni dans le Limousin.

Après le nécessaire temps de découverte, quelle perception avez-vous de notre territoire, y avez-vous décelé des atouts spécifiques ?

J'ai découvert un territoire extrêmement attachant, par sa beauté, ses savoir-faire, et bien sûr ses élus : leur puissant engagement force

le respect. Au-delà, l'arrondissement dispose d'énormément d'atouts, de vrais potentiels à développer notamment au plan patrimonial, l'aspect historique et l'astroblème sont des richesses extraordinaires.

C'est aussi, le 2^{ème} bassin d'emploi de la Haute-Vienne, avec qui plus est des savoir-faire assez exceptionnels, tels que l'élevage bovin ou les métiers du cuir.

Une de mes priorités, est donc naturellement de mettre en valeur ce beau territoire.

Arrêtons-nous sur la commune de Rochechouart : si vous deviez la définir en quelques phrases, que diriez-vous ?

C'est un peu la synthèse des forces de l'arrondissement : Rochechouart a plein d'atouts, son patrimoine culturel, cultuel et scientifique avec l'astroblème ; son dynamisme en matière de festivités, d'animations, et de bénévolats. Rochechouart bénéficie également d'une économie artisanale qui se diversifie, d'un réseau de services publics importants : La Poste, France Services et la nouvelle Sous-Préfète. C'est une véritable petite centralité qui doit être valorisée. Un travail entrepris par Madame la Maire et que j'accompagne avec conviction.

Rochechouart doit conforter sa place sur le territoire, en complémentarité de Saint-Junien, tout en gardant ses spécificités culturelles et son artisanat local. Avec son caractère, cette petite cité mériterait d'ailleurs sans aucun doute de bénéficier d'une labellisation touristique qui puisse aider sa mise en valeur... (sourire)

Au-delà de vos fonctions, vous résidez ici depuis bientôt un an. Est-ce que votre famille se plaît à Rochechouart ?

Beaucoup, oui : c'est une ville très agréable à vivre, jolie et active. Dès qu'il y a une animation, nous y participons avec les enfants. Il y a en plus des commerces combinant choix et qualité, et aussi de bons restaurants ; sans oublier que les gens sont très chaleureux, ce qui est fort appréciable.

On se plaît ici à un point tel que mon mari aimerait qu'on y achète une maison... (sourire)
Bref, en toute logique, je me sens ici chez moi !

PNR PÉRIGORD-LIMOUSIN

Un nouveau projet de valorisation pour la « Grande boucle »

Afin de renforcer encore l'image et la notoriété de la « Grande Boucle du Parc - Vaque Veire », qui traverse notre commune, le Parc et le Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Limousin mettent en place, du printemps à octobre, une résidence de créateurs « Métiers d'Art ».

Ces derniers vont concevoir 9 œuvres, représentatives des savoir-faire du territoire, qui seront installées le long du tracé. A suivre, donc !

●●● SABV

Prévention et gestion du risque d'inondation

Suite à l'actualité pluviométrique des derniers mois, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne rappelle l'importance de la prévention et de la gestion du risque d'inondation.

Le SABV assure régulièrement des fonctions de conseil, d'accompagnement, voire de co-financement, des riverains dans le cadre par exemple de l'aménagement d'une ripisylve, ou de plantations de haies sur talus.

Pour tout renseignement : 05 55 70 77 17, ou par courriel : contact@syndicat-bassin-vienne.fr

●●● POL

Rappel : ordures ménagères

Rappelons que, depuis l'évolution du service de ramassage des ordures ménagères intervenu il y a quelques mois, nos déchets sont désormais collectés une fois par semaine, le mardi.

Il convient donc de sortir les sacs-poubelle le lundi soir, à partir de 19h.

Merci de votre compréhension.



Nouveau Conseil Municipal des Jeunes

ROCHECHOUART

EN ACTIONS

10

DYNAMIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le nouveau CMJ est en poste !

Au terme d'un scrutin qui a vu les enfants des écoles voter très officiellement en mairie, les 8 nouveaux élus du Conseil Municipal des jeunes ont récemment pris officiellement leurs fonctions pour un mandat de deux ans.

Cette séance constituait une véritable « passation de relais » par la précédente équipe de Conseillers, dont le mandat s'est donc officiellement achevé en cette occasion. Madame le Maire et les élus de la commission « jeunesse » ont chaleureusement remercié les « anciens élus » pour leur investissement, leur sérieux et leur action. Qui plus est, ils se sont vu remettre, très officiellement, un souvenir de leur mandat ainsi que leurs écharpes de conseillers.

Les nouveaux Conseillers se montrent déjà extrêmement conscients de la valeur citoyenne de leur engagement. D'ailleurs, ils fourmillent déjà d'idées et de projets en faveur des jeunes (mais pas seulement) de la commune. Et leur enthousiasme s'annonce comme un beau gage de dynamisme.

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes 2023-2025 :

Maëlys Perche, Jules Lallet, Farès Faure, Louane Bissirieux, Margot Fourgeaud, Lucas Hébrard Ferreira, Amélie Alexéline-Timmerman, Camille Bourdichon-Lafarge.

Retour : nouveaux containers à l'éco-point

Entourés d'élus municipaux et d'officiels, les jeunes élus du CMJ ont récemment inauguré de nouveaux containers installés à l'éco-point de l'avenue Jean-Jaurès.

L'installation de ces nouveaux bacs est le fruit de la volonté et de l'engagement de nos jeunes élus rochechouartais. Une démarche citoyenne menée en partenariat avec le SYDED87.

BUDGET PARTICIPATIF

« Mes Projets pour Ma Commune » : résultats 2023...

Le Conseil Participatif a entériné les résultats du vote auquel vous avez participé nombreux, soit en avant-première à l'occasion du Forum des Associations, soit en ligne. Le scrutin majoritaire, assez serré jusqu'au dernier jour, a désigné le projet « installation de bancs et banquettes autour du plan d'eau de Boischenu », suivi de la « plantation d'arbres aux aires de jeux ».

La réalisation du projet lauréat est en cours de préparation et devrait être opérationnel pour cet été.

... Et lancement de l'édition 2024

Cette année encore, le budget participatif vous permet de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt général s'inscrivant dans un budget maximal de 5 000 €, accessibles à

ROCHECHOUART



Pompiers : Remise des médailles



Agrandissement du cimetière

tous, et conformes au règlement disponible sur <http://mesprojets.rochechouart.com>.

La phase de dépôt en ligne a débuté le 1^{er} mars, et dure jusqu'au 30 avril. Pour tout éclaircissement ou soutien, vous pouvez contacter mesprojets@rochechouart.com.

La phase de vote s'étendra du 1^{er} juillet au 30 septembre pour les votes en ligne, avec une possibilité de vote « physique » en avant-première à l'occasion de Rochechouart en Fête, le 15 juin prochain.

Le projet lauréat sera financé par la commune et réalisé par les équipes municipales, dans le courant de l'année 2025.

SAINTE-BARBE

Une journée spéciale pour les pompiers

Traditionnel rendez-vous de début d'année dans tous les centres de secours, la cérémonie de la Sainte-Barbe a permis aux sapeurs-pompiers et JSP de Rochechouart de se retrouver, sous la houlette du lieutenant Christophe Boulesteix et en présence de plusieurs personnalités, pour une journée marquée notamment par la remise de trois médailles d'honneur : Bronze (10 ans) pour Camille Viale, Argent (24 ans) pour Loïc Berthelot et Grand Or, récompensant pas moins de 40 ans de service pour Olivier Chartier.

Dans le même temps, deux jeunes recrues se sont vues remettre leurs casques, symboles de l'incorporation : Jean-Charles Duquéroix et Louis Delage ; Fiona Bonneau et David Cordeau se sont vus remettre les galons de 1^{ère} classe ; Aymeric Bouchard ceux de caporal.

Les récipiendaires se voyaient également remettre un diplôme, tout comme Dorian Devaux, Stéphane Urien, Stéphanie Bardeau et Maxence Fourgeaud.

Par ailleurs, signalons 2 départs en ce début d'année : le sergent-chef Yannick Geay fait valoir ses droits à la retraite, et le caporal Xavier Bois mute au centre de secours de Saint-Junien suite à un déménagement.

Enfin, soulignons qu'en 2023, les soldats du feu rochechouartais ont opéré 565 sorties de secours et 661 sorties d'engins, dont 503 secours aux personnes et 120 sorties pour des incendies. Des chiffres qui soulignent l'importance de notre centre de secours dans la vie du territoire.

CIMETIÈRE

L'agrandissement est opérationnel

L'aménagement de l'agrandissement du cimetière de Rochechouart est terminé. Ce chantier a été réalisé par les équipes des services techniques de la Ville. Outre la création d'une liaison avec les secteurs déjà existants et l'aménagement paysagé de nouveaux emplacements, ce chantier a également permis de renouveler et agrandir le Jardin du Souvenir. On pourra d'ailleurs remercier chaleureusement le Rucher de la Météorite qui a offert récemment trois magnifiques œuvres pour égayer nos espaces verts. Deux d'entre elles ornent justement ce nouveau Jardin ; la troisième a quant à elle été positionnée dans le Jardin du Souvenir à Biennac.



Travaux ruelles anciennes

MÉDIATHÈQUE

Un beau programme d'animations

Tout au long du premier semestre, la Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry vous propose un riche programme d'animations pour petits et grands :

- Les mercredis 20/03, 17/04, 29/05 à 11h : Les Heures du Conte à la Médiathèque, pour tous publics à partir de 3 ans, gratuit (inscription conseillée).

- Avril (date à définir) : « Mercredi de ouf ».

- Du 20 au 24 mai, au Capitole (RdC, entrée par l'Office de Tourisme). Exposition « L'atelier des songes » de Juliette Armagnac (dans le cadre de « Faites des livres ») - tous publics, gratuit.

- 21 et 22 mai, à la Maison du Temps Libre : Spectacle « Ce que la nuit nous murmure » de Juliette Armagnac (public scolaire, dans le cadre de « Faites des livres »)

- 5 juin (en matinée), à l'Espace Petite Enfance Anne Sylvestre : spectacle « Souricette Blues » de François Vincent (dans le cadre du festival « Au Bout du Conte ») ; 30 mn - Gratuit sur inscription - A partir de 18 mois

- 12 juin à 19h, au Château : spectacle « Cat's out of the bag » de Caroline Sire (dans le cadre du festival « Au Bout du Conte ») - public à partir de 10 ans.

TRAVAUX RUELLES ANCIENNES

Débutés en janvier, les nouveaux aménagements qualitatifs apparaissent progressivement. Nous avons hâte de voir le beau résultat d'ensemble en juillet.

SERVICES TECHNIQUES

Nouveaux matériels...

Dans les derniers mois, la Ville de Rochechouart a fait l'acquisition de nouveaux matériels pour les services techniques :

- Une épareuse en remplacement de la précédente qui commençait à être très usée.

Cette machine taille les accotements des routes et chemins.

- Un lamier. Cet équipement s'adaptant sur l'épareuse permet de réaliser des coupes plus fines, par exemple pour les haies.

- Une tondeuse en remplacement d'un équipement dégradé.

... et travaux en régie

Les équipes des services techniques ont entrepris, depuis le début de l'année, la rénovation de la Maison du Temps Libre. Le chantier concerne plus particulièrement le remplacement de la moquette murale, qui datait des années 80, par de la toile phonique.

VIE ASSOCIATIVE

Pot'Sol, « potagère et solidaire »

L'association Pot'Sol (pour Potagère et Solidaire), basée à Rochechouart, utilise des terrains disponibles, mis volontairement à disposition par leurs propriétaires (publics ou privés, y compris des entreprises) en y produisant des légumes destinés aux structures à vocation sociale (banques alimentaires, épiceries sociales, secours populaire, etc).

Le territoire s'étend sur les communautés de communes Porte Océane du Limousin, Ouest Limousin et Val de Vienne. Un premier terrain de 3000 m² exploitables (dont une serre déjà existante de 300 m²) a été mis à disposition de l'association par un entrepreneur de Saint-Mathieu.

06 67 33 07 67 / pierrepopart3@gmail.com

Club Amitiés et Loisirs : une nouvelle dynamique

Après un petit temps de latence, l'association a trouvé son nouveau bureau. Ce dernier a pour objectif de relancer les activités de l'association.

Présidente : Gisèle Pénouty ; secrétaire :

Denise Texier ; trésorière : Yvette Goursaud.

... ACCUEILLANTE

Estelle FURET, EHPAD du Châtenet

Nouvelle directrice depuis quelques semaines du Pôle PADOM pour la Croix Rouge de la Haute-Vienne, Estelle FURET assure la responsabilité de l'EHPAD de Rochechouart et suit avec attention la construction du nouvel établissement rue Mendes France (route de Saillat). Nous aurons le plaisir d'aller à sa rencontre dans notre prochain numéro.

« La Caravelle » - David Rabillé

Fort de son expérience dans le domaine, David Rabillé ouvre au printemps une poissonnerie ainsi que des services de traiteur-poisson. 9 pl. Octave Marquet - 06 65 23 20 58

« La Chaise Volante » Benoît Sardin

Au confluent de 3 métiers-passions, Benoit Sardin propose dans sa boutique ses services de Maître-Artisan d'Art en ébénisterie-restauration, de tapissier et de brocanteur. Ouverture le 18 avril. 3, place du Marché ; 06 40 11 32 62

Cabinet « Bulle de Bien-Etre » - Jenny Garcia

Jenny Garcia a récemment ouvert son cabinet de sophrologue-naturopathe certifiée. Elle est également spécialiste du massage (bien-être et confort, « lâcher-prise »). MSP, Puy du Moulin ; 06 78 92 30 52 ; cabinet.garciajenny@sfr.fr ; FB : @BulledeBienEtre.Rochechouart

Elodie Breteau, assistante maternelle

Elodie Breteau est installée à Rochechouart depuis le mois d'octobre. Agréée pour 2 enfants pour l'instant, elle accepte les horaires atypiques, et officie en cœur de ville. 6 pl. Béraud ; 06 87 99 88 07

« Lulu services » - Lucien Centracchio

Lucien Centracchio a créé sa micro-entreprise « Lulu Services 87 » afin de mettre son expérience du bricolage, de la décoration et du domaine électrique au service des autres. 52 fbg du Puy du Moulin ; 07 83 74 68 12 ; centraccl@gmail.com

Gîte « La Campagne Limousine » - Sophie et Gilles Le Roux

Avec « La Campagne Limousine », Sophie et Gilles Leroux proposent un véritable gîte de

standing (4 étoiles / 4 épis Gîtes de France) au cœur du village de Roumagnac.

22-24 rue de Roumagnac ; 06 44 97 17 55 ; « Gîtes de France »

« JJ Multiservices » - Jérôme Jolivet

La micro-entreprise de Jérôme Jolivet propose toute une variété de prestations : petit bricolage, petit jardinage, aménagement extérieur, petits travaux du bâtiment, débarras... 12 route de Lascaux ; 06 18 88 73 44

« Mini-Mondes » - Jérémie Masson

Avec « Mini-Mondes », Jérémie Masson propose aux passionnés de jeu la construction et la mise en couleurs de figurines, qu'il s'agisse de personnages ou de décors. 06 67 95 46 66 ; jmasson87@gmail.com ; insta : mini.mondes

« Béa-Clean » - Béatrice Richard

Béatrice Richard propose ses services de nettoyage et d'entretien de maisons, appartements, locaux professionnels, etc. A noter, ses services sont éligibles au CESU. 06 28 06 34 28 - bearic@orange.fr

« Fisherie MisterKoi » - Laurent Bulteel

Sur le joli étang des Palènes, Laurent Bulteel a créé un étang de pêche à la grande canne proposant 22 postes de pêche, et disposant d'une petite frieterie. Lieu-dit Les Palènes, Route de Montazeau ; 07 77 94 62 11 ; misterkoi@orange.fr ; www.misterkoi.fr

« Mayday RH » - Virginie Bulteel

Virginie Bulteel met sa grande expérience des ressources humaines au service des entrepreneurs, artisans, créateurs et repreneurs d'entreprises. 06 16 09 02 37 ; www.mayday.fr

« Pharmacie de la Météorite » - Sébastien Labarde

Voici quelques mois que le jeune homme a repris la pharmacie jusqu'alors tenue par Mme Meynard. 7 rue Victor Hugo ; 05 55 03 60 41



AGENDA

29 & 31 MARS : Loto, Roc football, MTL

DU 24 AU 28 AVRIL : Exposition de la Réserve Naturelle Périgord Limousin salle Léon Pagnoux

26 AVRIL : Don de Sang, salle J.BREL, 15h-19h

6 AU 16 MAI : Expo-Vente Tout en Art, salle du Capitole

18 MAI : Soirée officielle du Comité de Jumelage, accueil de nos amis d'Ottingen, MTL

18 AU 20 MAI : Marathon de pêche, plan d'eau, la Truite Rochechouartaise



FAITES DES LIVRES



17 AU 24 MAI : Exposition, salle du Capitole

21 ET 22 MAI : Spectacle pour les scolaires, MTL

1^{ER} JUIN : Concert Ema Rym, La Gerbe et la Fondation du Patrimoine, église Saint-Sauveur

1^{ER} JUIN : Spectacle Arts et Danses du Monde, MTL

DU 7 AU 23 JUIN : Tournoi de tennis

9 JUIN : Concert Cantique, La Gerbe et la Fondation du Patrimoine, église Saint-Sauveur

9 JUIN : Marathon de pêche, plan d'eau, la Truite Rochechouartaise

9 JUIN : Elections européennes

15 JUIN : Une naissance, un arbre, site de Fontvergne

15 JUIN : Rochechouart en fête, place du château

21 JUIN : Feu de la St Jean et fête de la musique, Comité des fêtes / AGIR, centre-ville

28 JUIN : Don de Sang, salle J.BREL, 15h-19h,

29 JUIN : Marché des producteurs avec Arts et Danses du Monde / Comité des fêtes, place du château

29 JUIN : Repas fin de saison du ROC Danse, MTL

